



RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE MONTGAUZY

FORMULAIRE DE DEMANDE

ANNÉE 2021 - 2022

L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Vous allez être étudiant sur le Campus de Foix de l'Université Toulouse Jean Jaurès et vous souhaitez être logé sur le site.

Afin d'instruire votre demande, merci d'adresser le formulaire de demande (ci-après) dûment complété avec les documents mentionnés ci-dessous :

- par e-mail à : logement@centre-universitaire-ariège.fr
- par voie postale à « Centre Universitaire de l'Ariège – 4 Rue Raoul Lafayette – 09000 FOIX – France »

• Documents exigés pour effectuer la demande

- Attestation de bourse du CROUS, le cas échéant,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Justificatif d'admission dans une formation du campus de Foix ou de validation définitive du vœu dans Parcoursup,
- Une copie recto – verso de votre pièce d'identité.

• Délais

La demande doit être retournée avant le 22/06/2021.

Après instruction de votre dossier, une réponse (attribution ou classement sur liste complémentaire) vous sera envoyée par e-mail avant le 09/07/2021.

En cas d'acceptation de votre dossier, vous devrez fournir sous 6 jours, les éléments ci-après :

- Chèque de caution ou virement bancaire de 200 € (à l'ordre du Centre Universitaire Robert Naudi),
- Attestation d'assurance multi risques habitation,
- Relevé d'identité bancaire

Attention : à défaut, le logement sera attribué à un autre étudiant.

L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

• Les Critères de sélection

Les hébergements sont attribués sur la base des critères adoptés lors du Conseil d'administration du 18 juillet 2019.

Parmi les critères étudiés :

- admission définitive dans une formation au Centre Universitaire de l'Ariège
- qualité de boursier
- éloignement géographique du domicile familial

• Réadmission en résidence

Les contrats de location sont établis pour la durée de la formation universitaire (Septembre à Mai / Juin en fonction de la fin des cours).

Si vos études sur le Campus ne sont pas terminées et que vous souhaitez rester dans votre logement l'année suivante, vous devrez continuer de remplir les conditions nécessaires (voir ci-dessus) et faire une demande de réadmission avant le 30 avril, par e-mail à : logement@centre-universitaire-ariege.fr. Sans message de votre part avant cette date, votre logement sera réattribué.

Ne peuvent pas faire une demande de réadmission les étudiants qui ont rompu leur contrat en cours d'année sans motif valable, ces derniers entrent à nouveau dans le cadre des demandes d'admission.

Par ailleurs, le non-paiement du loyer, l'hébergement « clandestin », les problèmes de voisinage ou le non-respect du règlement intérieur sont causes de non réadmission.

• Se loger ailleurs ?

Si nous ne pouvons pas satisfaire votre demande, nous vous invitons à poursuivre vos recherches auprès du Bureau Information Jeunesse de Foix (05 61 02 86 10), des sites internet comme leboncoin.fr, des agences immobilières de Foix, du foyer Léo Lagrange (05 61 65 09 04) ou auprès de l'association "Campus et Toits" (07 67 15 79 40).

Retrouvez les informations pratiques sur notre site Internet:
centre-universitaire-ariege.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE

IDENTITE

Monsieur Madame

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Ville de naissance : _____

Pays de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse actuelle : _____

E-mail : _____

N° tél portable : _____

Boursier ? OUI NON Si oui, à quel échelon? _____

Formation suivie : INSPE ISTHIA DEPARTEMENT GEOGRAPHIE

Intitulé de la formation _____

PERIODE D'HEBERGEMENT

Arrivée (prévisionnelle) : _____

Départ (prévisionnel) : _____

VOTRE SOUHAIT DE LOGEMENT

(numérotez par ordre de préférence - Attention : les propositions se font en fonction des disponibilités et pourront par conséquent, être différentes des préférences que vous exprimez dans le formulaire.)

Chambre individuelle (12 dispo)– 12m², sanitaire individuel et cuisine commune: 215 € / mois + 10 € / mois de participation aux frais de nettoyage de la cuisine commune.

Studio indépendant (1 dispo)– Petit 15 m² : 270 € / mois + 25 € à l'entrée dans le logement pour participation aux charges.

Studio indépendant (13 dispo) – Standard 15 m² : 315 € / mois + 25 € à l'entrée dans le logement pour participation aux charges.

Studio indépendant (8 dispo) – Moyen (18 m²) : 325 €/ mois + 25 € à l'entrée dans le logement pour participation aux charges.

Studio indépendant (5 dispo) – Grand (28 m²) : 350 €/ mois + 25 € à l'entrée dans le logement pour participation aux charges

Peu importe